



Régie EPIC T2C
90 Boulevard Danielle Mitterrand
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 17 décembre** à partir de 17h00, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle du Conseil, au siège social à COURNON-D'AUVERGNE, 90 Boulevard Danielle MITTERRAND, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procurations : 4
Date de la convocation : 10 décembre 2025

Etaient Présents :

Mmes Christiane DEMOUSTIER ; Blandine GALLIOT ; MM. Claude AUBERT ; Richard BERT ; Eric EGLI ; Laurent GANET ; Jean-Marc MORVAN ; Thomas WEIBEL || MM. Cyril POTELLERET, Damien ROMERO.

Etaient excusés avec mandat :

M. Cyril CINEUX excusé, donne pouvoir à Mme Christiane DEMOUSTIER ; **M. François RAGE** excusé, donne pouvoir à Mme Blandine GALLIOT ; **Gilles VESCOVI**, excusé, donne pouvoir à M. Laurent GANET || **M. Yves JAMON**, excusé, donne pouvoir à M. Jean-Marc MORVAN.

Etaient excusés :

Mme Sondès EL HAFIDHI ; MM. Christophe BERTUCAT, Tahar BOUANANE, Stanislas RENIE, Patrick NEHEMIE.

Etaient absents :

MM. Jérôme AUSLENDER, Henri GISSELBRECHT.

DELIBERATION DCA 2025/045

Réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2025

OBJET : MISE A DISPOSITION DE CARTES LIBRE CIRCULATION AU PROFIT DE DEUX ASSOCIATIONS DE FORMATION DES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

En 2005, les pouvoirs publics ont créé un label des Ecoles de Chiens guides d'Aveugles. La vocation de ces associations est d'apporter une aide aux personnes déficientes visuelles, en proposant des chiens guides comme moyen d'accompagnement favorisant l'autonomie de leurs déplacements, notamment.

Dans le cadre de cette mission, ces associations sont régulièrement amenées à se rendre dans l'agglomération clermontoise et à utiliser les transports urbains, afin de former les chiens guides en milieu urbain.

Afin de permettre la réalisation de cette mission et limiter les coûts pour les associations, la régie T2C est sollicitée par les associations « Les Quatre A – La Forerie, 63.120 SERMENTIZON » et « Chiens guides d'Auvergne – 63.190 LEZOUX » pour la fourniture de cartes Oûra Libre Circulation.

La présente délibération a pour objet d'octroyer à chacune de ces 2 associations, 3 cartes Oûra annuelles Libre circulation, d'une valeur unitaire de 660€ par an, et ce pour les années 2026, 2027 et 2028.



Il appartient au Conseil d'Administration d'en délibérer.

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité :

- d'octroyer à chacune de ces 2 associations, 3 cartes Oûra annuelles Libre circulation, d'une valeur unitaire de 660€ par an, et ce pour les années 2026, 2027 et 2028.

La Présidente de l'EPIC

Madame Blandine GALLIOT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,

de la réception en Préfecture le :

et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.